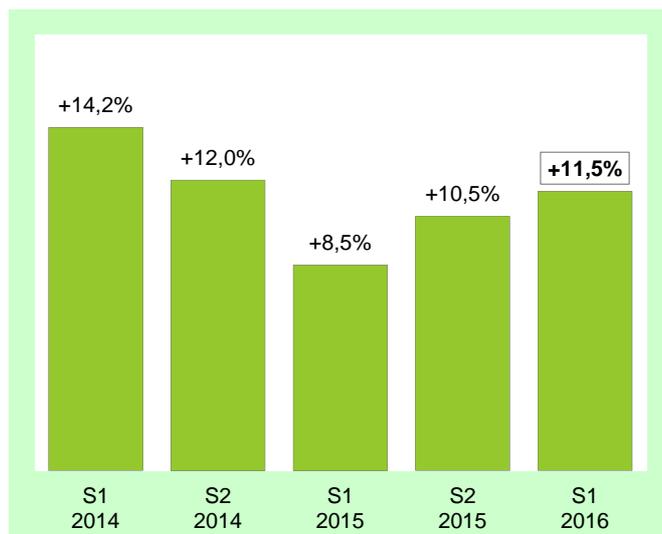


L'activité des sociétés d'affacturation au premier semestre 2016

Un premier semestre 2016 bien orienté (+11,5% sur un an)

Variation annuelle de la production*



* Montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturation – Hors opérations de « floor plan » et de forfaitage – Données semestrielles.

Au premier semestre 2016, l'activité des sociétés d'affacturation est bien orientée : le montant total des créances prises en charge est, avec **131,3 milliards d'euros**, en hausse de **+11,5%** par rapport aux six premiers mois de 2015. La progression de l'activité s'est accélérée au deuxième trimestre 2016 (+13,2% par rapport à la même période de l'année précédente) après +9,7% au cours des trois premiers mois de l'année.

Comme c'est le plus souvent le cas ces dernières années, la croissance des opérations d'affacturation est, au premier semestre 2016, nettement plus accentuée à l'**international** (+23% par rapport aux six premiers mois de 2015 avec 38,2 milliards d'euros), que sur le **plan domestique** (+7,4% avec 93,1 milliards d'euros). L'**activité à international** représente maintenant **29,1% du total des opérations** contre seulement 18,8% il y a trois ans.



L'opération d'affacturation consiste en un *transfert de créances commerciales* (factures) de leur titulaire à un *factor* – la *société d'affacturation* – qui se charge d'en opérer le recouvrement et qui en garantit la *bonne fin*, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor *peut régler par anticipation* tout ou partie du montant des créances transférées.

Les sociétés d'affacturation (14 sociétés exclusivement dédiées à l'affacturation, auxquelles s'ajoutent 7 sociétés exerçant une activité mixte, soit, au total, **21 sociétés**) sont *toutes regroupées au sein de l'Association française des sociétés financières (ASF)*.

L'ASF regroupe l'*ensemble des établissements spécialisés* : 287 entreprises exerçant de multiples activités (crédit à la consommation, crédit-bail mobilier et immobilier, cautions aux entreprises ou aux particuliers, prestataires de services d'investissement...).